

<u>ARRÊTÉ</u>

N°2017-04-01

Portant délégation temporaire de signature à Mme Aude REVILLON d'APREVAL, Directeur du Cabinet du Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Période du lundi 3 avril 2017 au vendredi 7 avril 2017.

LE PRÉSIDENT.

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-9 ;

Vu la délibération n°2014-04-01, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 10 avril 2014, portant sur l'élection du Président de Versailles Grand Parc ;

Vu l'arrêté n°2015-09-01 de Versailles Grand Parc, portant délégation de signature du Président aux agents intercommunaux de Versailles Grand Parc relative à certains actes financiers et comptables ;

Pour la bonne marche des services de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et pour permettre une parfaite continuité de l'administration locale et du service public, il est nécessaire de donner temporairement délégation de signature à Mme Aude REVILLON d'APREVAL, Directeur du Cabinet du Président, dans un certain nombre de domaines ;

Pour entrer en vigueur, cette délégation doit être matérialisée par un arrêté, notifié, envoyé en préfecture au service contrôle de légalité et publié ;

ARRÊTE:

Article 1 - Délégation temporaire de signature est donnée à Mme Aude REVILLON d'APREVAL, Directeur du Cabinet du Président, pour la période du lundi 3 avril 2017 au vendredi 7 avril 2017 pour signer :

- les courriers administratifs courants,
- les correspondances et documents concernant la gestion du personnel : ordres de mission, états de frais de déplacement, états des heures supplémentaires, attestations délivrées au personnel, feuilles de congés, autorisations d'absence,
- les bons de commande en section de fonctionnement inférieurs ou supérieurs à 3000 €,
- les bons de commande en section d'investissement inférieurs ou supérieurs à 8000 €,
- toutes pièces comptables et financières et notamment celles relatives à la paye, à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, les attestations, les certificats administratifs

- ou de prises en charges financières, la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents produits à cet effet;
- Article 2 La présente délégation prendra effet dès que l'arrêté sera exécutoire ;
- Article 3 Le présent arrêté prendra effet dès l'accomplissement de la dernière mesure de publicité;
- Article 4 Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de Versailles municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Monsieur le Trésorier de Versailles municipale.

Fait à Versailles,

le

0 3 AVR. 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

de la transmission en Préfecture le : 03/04/2017

de l'affichage le : 03/04/2017 retiré de l'affichage le : 02/05/2017 Le Président,

François de MAZIÈRES Maire de Versailles

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à Mme Aude REVILLON d'APREVAL Notifié le

0 3 AVR. 2017

Contrôle de Légalité Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-04-01AG

Résumé de l'acte : Arrêté n°2017-04-01 Portant délégation temporaire de signature à Mme Aude REV...

Date de décision : 03/04/2017

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Classification : 5.5. Delegation de signature

Rédacteur : Christelle Bourgeois

AR reçu le : 03/04/2017 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20170403-2017-04-01AG-Al

Pièces jointes :

Arrêté n° 2017-04-01 délégation temporaire de signature à Mme Révillon.pdf

Historique:

03/04/2017 09:33:30 Reçu	Christelle Bourgeois
03/04/2017 09:33:34 En cours de transmission	
03/04/2017 09:34:30 Transmis en Préfecture	
03/04/2017 09:37:19 Accusé de réception reçu	
03/04/2017 09:47:17 Tamponnage de l'acte	Christelle Bourgeois

